

**2^e ASSISES DU RESEAU « VIVRE LA VILLE ! -EUROPE »
PARIS - 31 MAI 2016**

**LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DISSIMULÉS DANS L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE
DE LA PRÉTENDUE RÉGULATION DES DÉRIVES DE LA NUIT**

Anne PENNEAU

Réseau « Vivre Paris ! »

Présidente de l'association « Les Riverains de la Butte aux Cailles »

INTRODUCTION

•Trois évidences *a priori* :

→ Toute société connaît des oppositions entre des intérêts privés de personnes ou de groupements de personnes.

→ Les pouvoirs publics doivent arbitrer, d'après l'intérêt général : droits fondamentaux des personnes / société durable et générations futures.

→ Si des acteurs de la société civile sont associés à la réalisation de missions d'intérêt général, tout doit être fait pour qu'ils ne servent pas, en réalité leurs intérêts propres et étroits.

• Pourtant, s'agissant du développement de la vie nocturne :

1. – Des associations privées ambiguës bénéficient d'une forme de reconnaissance institutionnelle très spéciale, dont seuls les lobbies économiques dont elles dépendent tirent profit.

2. – Cette dérive participe d'un risque fort d'une régression des normes qui nous protègent encore.

**1. - La reconnaissance institutionnelle
des associations qui fait le jeu des lobbies**

• Nos institutions (échelon national ou local), ont en charge de veiller à combattre les nuisances nocturnes.

• Certaines de nos municipalités confient aujourd'hui, à diverses associations loi de 1901 la charge de réaliser des missions de « régulation » de la vie nocturne.

→ Certaines agissent au-delà de tout soupçon *a priori* (ex : « Fêtez clair » à Paris pour lutter contre les addictions).

→ D'autres associations sont en situation de conflits d'intérêts / leurs pratiques les révèlent comme les faux nez de ces lobbies en action au sein même de l'action publique.

ILLUSTRATION 1

Association Culture Bar-Bars

Reconnaissance institutionnelle	Révélateurs du conflit d'intérêts	Réactions des autorités publiques
<p>• Missions confiées par diverses municipalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - régulation auprès d'établissements - formation des exploitants <p>• Entrée par dérogation au sein de l'EFUS¹ : organisation européenne non</p>	<p>• Charte de l'association⁴ :</p> <p>« - L'élaboration d'un statut amateur et de son cadre réglementaire.</p> <p>- L'adaptation de la loi anti-bruit aux spécificités des lieux entraînant un investissement impossible pour nos petites et moyennes structures. »</p> <p>- La suppression de l'obligation de la licence d'entrepreneur du spectacle pour les cafés (sans licence, les petits lieux ne peuvent produire que 6 spectacles par an. Avec la licence, ces lieux sont dans une obligation d'aménagement au même titre que les salles de spectacle subventionnées).</p> <p>- La mise en place d'une politique publique en matière de transport en commun nocturne. »</p> <p>• Lobbying parlementaire contre⁵ l'article Art. L. 1336-1. qui améliore⁶ la protection des riverains (loi santé n°2016-41 du 26</p>	<p>• Municipalités</p> <ul style="list-style-type: none"> -subventions renouvelées⁷ - Pas d'évaluation, ni de contrôle des actions menées <p>• l'EFUS : toujours pas de représentants des riverains pour représenter une conception du vivre ensemble versus développement durable.</p>

¹ Notre propos n'est pas de critiquer l'EFUS en général, mais de souligner qu'en reconnaissant un rôle à l'association « Culture Bar-Bars » et en reprenant à son compte les orientations de cette association comme un but souhaitable pour réaliser le vivre ensemble, cette ONG agit en contradiction avec la mission d'intérêt général qui incombe aux Villes qui en sont membres et n'est plus en cohérence avec les principes qu'elle proclame.

Pour lire le manifeste de l'European Forum for Urban Security : <http://efus.eu/fr/resources/publications/efus/3779/>

L'EFUS « [...] [est la seule organisation non gouvernementale européenne de collectivités territoriales consacrée à la sécurité urbaine. Il rassemble près de 250 villes et régions de 16 pays.

OBJECTIFS :

- Promouvoir une vision équilibrée de la sécurité urbaine, alliant prévention, sanction et cohésion sociale ;
- Soutenir les collectivités locales dans la conception, le déploiement et l'évaluation de leur politique locale de sécurité ;
- Faire reconnaître le rôle des autorités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes.

ACTIVITES ET SERVICES

L'Efus est un lieu de soutien et d'inspiration pour les élus locaux et leurs équipes convaincus de la nécessité de travailler ensemble, au-delà des clivages politiques, pour une sécurité durable. Il favorise les échanges d'expériences entre collectivités selon le principe "les villes aident les villes". »

gouvernementale de villes ² pour des actions relatives à ... la sécurité urbaine... : l'association « défend une vision citoyenne du vivre ensemble de jour comme de nuit » ³ (Rapport 2013)	janvier 2016)	
--	---------------	--

(fin du tableau Association Culture Bar-Bars)

⁴<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwj81vuVyYbNAhVmB8AKHRo9Ay0QFggiMAE&url=http%3A%2F%2Fwww.irma.asso.fr%2FCharte-du-Collectif-Culture-Bar&usg=AFQjCNF9DHMqIXfjbPZkn6FdkFrYL-KXRQ>

V aussi : <http://www.fragil.org/focus/2330>

⁵ Lettre ouverte signée par l'association AGI-SON, dont culture bar bars est membre <http://www.lerif.org/files/modules/pages/agi-son-senateurs-vf.pdf>

⁶ Le Réseau salue le progrès réalisé par cette loi, tout en le trouvant trop timide : <http://www.vivre-paris.fr/2015/11/projet-de-loi-sante-peut-mieux-faire/>

⁷ <http://www.vivre-paris.fr/2015/11/les-copains-dabord/>

² Cherchez l'erreur : parmi les villes membres de l'EFUS, on retrouve celles des associations membres du Réseau « Vivre la Ville !-Europe » : Avignon, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris, Toulouse, , Strasbourg, Bruxelles, Lisbonne (et Porto), Réseau Italie (Turin, Bologne, Milan...)

³ Sur le site de l'EFUS, pdf/Vie_sociale/2014/RA_FFSU_2014.pdf), « Collectif Culture Bar- bars, la fédération nationale des cafés cultures :

Cette fédération réunit 400 cafés-concerts en France métropolitaine et outre-mer et défend une vision citoyenne du vivre ensemble de jour comme de nuit dans nos cités et nos campagnes.

La fédération est force de propositions auprès des collectivités territoriales et des pouvoirs publics. La volonté du Collectif Culture Bar-Bars est de défendre des principes de société comme le « Vivre ensemble » et « Le droit à la fête », mais aussi « la place des jeunes » et leur encadrement dans notre société. Mobiliser des méthodes de co-construction des politiques publiques comme celles relatives à la sécurité publique, l'économie, à la culture, au tourisme, ainsi que les acteurs et les populations concernés sont un gage de réussite. Les collaborations portent pour le moment sur des interventions lors de conférences et séminaires mais il est envisagé un partenariat plus approfondi. »

ILLUSTRATION 2
Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit
Direction Renaud BARILLET et Frantz STEINBACH⁸
Steinbach

Reconnaissance institutionnelle	Révélateurs du conflit d'intérêts	Réactions des autorités publiques
<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Paris : - missions sur l'espace public -missions de formation des exploitants - conception de campagnes d'affichage public pour la prévention • Préfecture de police : commissariats prenant en compte leurs rapports sur les quartiers • Ministère MAEDI : a publié sur son site internet un rapport AMUON exemplaire du lobbying de l'économie de la nuit sans limites 	<ul style="list-style-type: none"> • Face à des résultats nuls des actions sur l'espace public, refuse de se faire évaluer par un tiers impartial et compétent • Minore la réalité des nuisances dans ses rapports sur les quartiers • Rapport MAEDI : riverains non auditionnés : « ce n'est pas le sujet » / leur comportement est « dommageable ». • Kronembourg est parmi les sponsors 	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Paris : - pseudo évaluation⁹ -subventions renouvelées¹⁰ -nouvelles missions envisagées (régulation à l'heure de fermeture et formation professionnelle certifiante pour les exploitants) • CIDB : Prix décibel d'or par 2014 • MAEDI : pas de réponse au courrier de protestation de RVV !¹¹

⁸ Selon le site internet de l'AMUON :

- « **Renaud Barillet**, Directeur associé de la société Oriza, qu'il a créée en 2006, directeur général de la Bellevilloise, des 3 Baudets, de la Rotonde de la Villette et de la Petite Halle de la Villette à Paris, ainsi que de l'éco domaine de Rochefort – La Rochelle.

Depuis janvier 2010, il préside le réseau Musiques Actuelles à Paris (MAP), qui fédère les acteurs de plus de vingt lieux parisiens, et est en charge du dispositif de médiation artistique Les Pierrots de la Nuit.

- **Frantz Steinbach**, Co-fondateur des Pierrots de la Nuit, trésorier des Nuits Capitales, vice-président du réseau des Musiques Actuelles de Paris, initiateur de l'EuroCouncil of the Night est associé au sein de 16 structures dans les domaines de la nuit, la musique, l'audiovisuel, le spectacle vivant, l'innovation et le design. Il est notamment directeur général des éditions musicales District 6 France, de la SCIC 1DLab et directeur du Festival Kiosquorama (Paris, Barcelone, Milan, Lisbonne, Bruxelles, Hambourg). Il est également Commissaire des Variétés à la SACEM. »

Le MAP et autres sont aussi membres de la lettre ouverte de l'association AGI-SON qui a exercé le lobbying contre une évolution du code de la santé publique favorable aux riverains : <http://www.lerif.org/files/modules/pages/agi-son-senateurs-vf.pdf>

⁹ <http://www.vivre-paris.fr/2015/10/notre-analyse-du-bilan-concernant-le-dispositif-des-pierrots-de-la-nuit/>

¹⁰ <http://www.vivre-paris.fr/2015/05/des-dangers-des-pierrots-de-la-nuit-et-de-la-necessite-de-mesurages-objectifs-des-nuisances-sonores-nocturnes/>
<http://vivrelemarais.typepad.fr/blog/2015/10/automne-2015-cest-le-d%C3%A9cluge-de-subventions-aux-associations-%C3%A0-la-mairie-de-paris-.html>

¹¹ <http://www.vivre-la-ville.fr/?p=406>

2. – Le risque d'évolution régressive de la loi au détriment des riverains

- **En France et dans divers pays d'Europe, les lois et la réglementation actuelles comportent un ensemble appréciable de règles protégeant le voisinage contre le risque de nuisances qui vient de certains développements économiques et la protection du voisinage.**
- **Nous, riverains, regrettons surtout aujourd'hui que ces règles ne soient, dans beaucoup de cas, pas appliquées.**
- **Les lobbies de la nuit, forts de l'appui institutionnel acquis, soutiennent, eux, qu'il faut chasser le problème en adoptant des règles spécifiques pour les quartiers « festifs ».**
- **Les propositions portées par les lobbies de la nuit séduisent certains parlementaires et autres gouvernants¹².**

Depuis 2011, des intentions de réformes sont agitées :

- **Obliger les propriétaires à déclarer les nuisances habituelles lors des ventes ou locations : moyen insidieux pour vider peu à peu nos quartiers de tout habitant en phase avec ce que nous représentons.**
 - **Imposer la règle de « l'antériorité » : celui qui viendrait habiter quelque part après l'installation d'un établissement qui créait déjà des nuisances n'aura pas le droit de se plaindre¹³.**
 - **Assouplir les réglementations qui fixent des seuils de nuisances et les moyens de les contrôler.**
- **Il est urgent de veiller à ce que nos élus et gouvernants qui n'ont pas rallié ces propositions puissent résister à la guerre d'usure qui est déjà déclarée et d'amener les autres à être cohérents vis-à-vis de l'objectif de développement durable.**

CONCLUSION

La mobilisation nécessaire des riverains pour rendre visibles les attentes de la société civile

- **Il faut savoir compter sur ceux de nos élus et celles de nos administrations qui, à tous niveaux, voudraient agir au service d'une conception du bien public que nous partageons.**
- **Il faut savoir leur fournir le soutien de la part de la société civile que nous représentons.**
- **Il faut donc plus que jamais, à tous les échelons, rendre visible, active, constructive, la mobilisation de ceux qui sont attachés à l'idée que l'on doit aussi pouvoir vivre dans les centres-villes où se développe, par ailleurs, l'économie de la nuit.**

¹² http://lesriverainsdelabutteauxcailles.fr/index_fichiers/Page9682.htm;

http://lesriverainsdelabutteauxcailles.fr/index_fichiers/Page9609.htm

¹³ <http://www.vivre-la-ville.fr/?p=444>

